VIVE DISCUSSION A LA CHAMBRE

Le Président du Conseil a été pris à partie par les Communistes

La Chambre a commencé sa séance d'hier matin par une très vive discussion à propos du vote d'un projet de loi portant ouverture au ministère des Affaires étrangères, d'un crédit de 35.000 francs pour frais de représentation du gouvernement de la République au mariage du roi Alexandre de Serbie.

Plusieurs députés communistes firent entendre de véhémentes protestations et s'attaquèrent au président du Conseil. « Poincaré la Guerre » fut prononcé encore une fois. Le président du Conseil risposta vivement. Le fou du roy s'en mêla. Finalement le projet, mis aux voix, fut adopté par 517 voix contre 62.

Un cahier de crédits

L'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice 1921 à l'exercice 1922, 700 millions.

Le projet fut adopté.

On discuta ensuite le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1921 au titre des budgets ordinaire, extraordinaire et des dépenses recouvrables. Budget ordinaire, crédit accordé, 193 millions 083.728 ; crédit annulé, 65.625.978 fr. ; budget extraordinaire, crédit accordé, 41.136.793 ; crédit annulé, 26.269.400 fr.

LA MISE A LA RETRAITE D'OFFICE DES GENERAUX EN SURNOMBRE

Les différents chapitres furent adoptés ainsi que les premiers articles de la loi des finances.

M. SIBROUSSE proposa un article 10 bis tendant à mettre les ministres de la guerre et de la marine dans l'obligation de mettre à la retraite d'office tous les officiers généraux supérieurs et subalternes en surnombre et ce dans un délai de trois mois en passant outre à a loi des cadres.

Le projet a été renvoyé à la Commission de l'armée.

LA LIQUIDATION DE LA FLOTTE

M. RIO annonça que le soir, il signerait le dernier contrat pour la liquidation de la flotte d'Etat, mais il y a encore, dit-il, quelques navires qui ne sont pas achevés. Il demanda donc un délai nouveau jusqu'au mois d'octobre et le rétablissement de l'article relatif à ce compte spécial de la flotte d'Etat.

L'article demandé fut voté à mains levées.

Le compte spécial de la flotte d'Etat est voté.

LE PRIVILEGE DES BOUILLEURS DE CRU

LE PRESIDENT donna lecture de l'article 12 ainsi conçu :

« Est prorogé jusqu'au 30 septembre 1921 le régime provisoire des alcools tel qu'il a été fixé par les dispositions de l'article 13 de la loi du 31 décembre 1920, modifiées par l'article 12 de la loi de finances du 30 avril 1921. »

Un mouvement d'attention se produisit sur tous les bancs.

C'était en effet la question des bouilleurs de crus qui était une fois encore soumise à la Chambre.

Après une longue discussion à ce sujet, l'auteur de l'amendement le plus discuté, le retira, et le gouvernement accepta celui-ci, qui fut adopté :

« L'allocation en franchise de 10 litres d'alcool pur est accordée à tous les exploitants de terrains plantés en vigne ou en arbres fruitiers distillant ou faisant distiller les produits de leur récolte tels que ceux-ci sont définis par la loi du 31 mars 1903 et ayant été mobilisés entre le 1er août 1914 et le 31 décembre 1919 ».

L'amendement de M. Flandin en faveur des démobilisés fut adopté à mains levées.

LES FRAIS D'EXPERTS DES COMMISSIONS CANTONALES

M. REIBEL, ministre des régions libérées, obtint le rétablissement d'un crédit de 2.800.000 francs, supprimé par la Commission, et qui était relatif à des frais d'experts des Commissions cantonales.

L'ensemble du cahier de crédit fut adopté par 475 voix contre 16 et la séance fut levée.

Séance ce matin pour la suite des interpellations sur la réforme de l'Enseignement.

Séance cet après-midi : suite du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

L'assassin de Gourlay se pourvoit en cassation

Achille Daguebert, l'assassin de l'Anglais Gourlay, se pourvoit en cassation du jugement de la cour d'assises de Saint-Omer, qui l'a condamné à mort.

Son avocat prétend avoir relevé deux cas de nullité dans le jugement. La parole est maintenant à la cour de cassation.

Le temps d'aujourd'hui

PLUVIEUX

Vents des régions ouest modérés ou assez forts; ciel couvert, avec pluies suivies d'un temps très nuageux à éclaircies et averses. Température fraîche. Le minimum de la température sera d'environ 10°.

Funérailles Nationales au Ministre assassiné

La mort de M. Rathenau provoque des manifestations en Allemagne

Berlin, 26 juin. — Le cabinet d'Empire a décidé qu'il serait fait à M. Rathenau des funérailles nationales. Le corps sera transporté ce soir au Reichstag, où une chapelle ardente a été installée pour le recevoir. Les membres du gouvernement et le Reichstag assisteront aux obsèques. La Reichswehr rendra les honneurs.

Six personnes habitant Berlin et ayant appartenu à l'organisation Consul ont été arrêtées. La police vérifie où elle se trouvaient et ce qu'elles faisaient au moment de l'assassinat de M. Rathenau.

De l'autopsie de M. Rathenau, il résulte que le ministre a été atteint par cinq balles dont la première avait déjà pu déterminer la mort. Les obsèques sont définitivement fixées à demain mardi et l'inhumation aura lieu dans un caveau de famille, à Oberschoenweide, faubourg de Berlin.

Les Socialistes ont manifesté pour soutenir la République

Berlin, 25 juin. — Une vingtaine d'orateurs socialistes ont pris la parole au cours de la manifestation organisée dimanche matin, au Lustgarten pour protester contre le meurtre du docteur Rathenau et pour le maintien de la République.

Le socialiste indépendant Kunstler s'éleva avec violence contre l'ancien régime, contre l'ex-empereur et ses partisans, qui ont précipité l'Allemagne dans la guerre et la ruine. Le nom d'Helfferich revenait sans cesse dans son discours et chaque fois, il était accueilli par des huées d'indignation.

« Nous devons réunir nos forces et employer tous les moyens syndicalistes, s'écrie l'orateur, pour maintenir en Allemagne la forme républicaine. Il y a bien chez nous de nombreux républicains, mais pas de République, car la plupart des fonctionnaires tiennent pour l'ancien régime. Il faut les balayer et forcer le gouvernement à les remplacer par des républicains avérés. Le préfet de police Ritcher doit être révoqué ».

Les Pangermanistes ont manifesté pour soutenir l'ancien régime

Kaub-sur-le-Rhin, 26 juin. — Quoique l'assassinat de M. Rathenau ait eu un profond retentissement dans toute l'Allemagne, la manifestation organisée par les pangermanistes, à Kaub-sur-le-Rhin, petit bourg où Blucher franchit le Rhin, n'en a pas moins eu lieu. Une foule, comptant 25.000 à 30.000 personnes, a particulièrement fêté le solstice d'été.

Par suite de l'assassinat de M. Rathenau, Ludendorff et plusieurs députés de droite, qui devaient être les héros de la fête, se sont abstenus. Un grand nombre de discours, violemment réactionnaires, ont été prononcés devant le monument de Blucher, abondamment décoré de drapeaux noir, blanc, rouge, avec l'aigle impériale. Un détachement d'anciens membres de la brigade Erhard, organisation essentiellement monarchique, était en grande tenue. Les manifestants ont déversé de pleines cuves d'injures sur la République et les troupes d'occupation.

Ecouté avec un religieux silence, puis frénétiquement applaudi, l'étudiant Schutz de Francfort, a ainsi résumé la masée de cette tumultueuse assistance : « Secouons le joug étranger et jurons fidélité au vieil Empire d'avant-guerre. Il nous faut marcher le front haut ; la jeunesse allemande reconstruira ce que le destin a détruit ».

Trois soldats français ont été assommés et poignardés

Digne pendant de cette suggestive manifestation, trois soldats français ont été attaqués à Bernsdorff, à coups de matraques et de poignards, par des énergumènes allemands.

Une enquête est ouverte.

Des arrestations

Berlin, 26 juin. — La police suit, au sujet du meurtre de M. Rathenau, différentes traces demeurées jusqu'ici sans résultats.

Le frère de Tillenssen, le meurtrier de M. Erzberger, a été arrêté à Flensbourg, comme impliqué dans l'attentat contre M. Scheidemann et du meurtre de M. Rathenau, au moment où il s'apprêtait à passer au Danemark.

Le lieutenant de vaisseau Hoffmann a été arrêté à Munich.

Des sanctions

Berlin, 26 juin. — Le cabinet a délibéré sur des sanctions plus énergiques à introduire dans le projet de loi sur la protection de la République. Des délégations de gauche se sont adressées à lui pour réclamer des mesures énergiques, pratiques.

Grève de protestation

Berlin, 26 juin. — La grève de protestation durera de demain mardi, à mercredi matin. Les chemins de fer seront arrêtés pendant dix minues, de 2 heures à 2 heures 10.

A Nuremberg, deux étudiants ont enlevé deux drapeaux républicains et ont été arrêtés au moment où ils se disposaient à en enlever un troisième.

Des bagarres se sont encore produites à Dresde.

LES ESCROQUERIES A LA RECONSTITUTION

Puchois et Consorts

devant les Assises du Pas-de-Calais

Les dix inculpés ont comparu hier devant le jury pour répondre de leurs agissements

(De notre envoyé spécial)

Il y a un peu plus d'un an, les populations du Nord et du Pas-de-Calais, étaient mises en émoi, par la découverte d'une grosse affaire d'escroquerie à la Reconstitution, qui s'était déroulée depuis 1919, dans la région de Montigny-en-Gohelle, Hénin-Liétard, et qui avait amené l'arrestation du nommé Olivier Puchois, entrepreneur à Montigny-en Gohelle et de neuf de ses complices.

C'est dans la salle austère du vestibule du Palais de Justice de St-Omer que se sont ouverts hier, les débats de cette grave affaire qui fit sensation dans toute la région minière. Un public nombreux encombrait la salle d'audience.

A midi un quart, l'audience est ouverte, M. le Conseiller Mouron de Douai, préside. Au banc des accusés se trouvent :

Olivier Puchois, 41 ans, entrepreneur à Montigny-en-Gohelle ; Henri Devis, 43 ans, entrepreneur à Arras ; Ludovic Liégeois, 48 ans, entrepreneur à l'Arbret ; Maurice Prin, 38 ans, architecte à Hénin-Liétard ; Octave Ballet, 46 ans, chapelier à Billy-Montigny ; Renaud Hu, 29 ans, couvreur à Beuvry ; Charles Choquet, 40 ans, directeur de coopérative à Harnes ; J.-B., Capron, 38 ans, négociant en vins à Montigny-en-Gohelle ; Florent Houdart, 50 ans, charcutier à Hénin-Liétard.

Me Benoit de St-Omer, représente la partie civile pour l'Etat.

Au banc de la défense figurent le bâtonnier Me Henri Robert, Me de Moro-Giafferi, Me Kremp, Me Phalempin-Laval, Me Guérillon, Me Escoffier, Me De l'Estoile, Me Singanaud, Mes Demont et Raudoux.

L'appareil judiciaire déployé fait prévoir un procès au plus haut point intéressant, bien que l'affaire ne roule que sur des chiffres et des machinations de basse escroquerie.

M. Louvet, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation, faisant l'historique de l'affaire dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Puis on procède à l'appel des témoins qui doivent déposer aux audiences successives. Ils ne sont pas moins de 64 dont 15 à charge et 49 à décharge.

Pour la clarté des débats les accusés peuvent être sériés en trois catégories, les sociétaires de l'entreprise de déblaiement Puchois, Devis, Liégeois et Colette. Les fonctionnaires compromis, et les maires Choquet et Capron qui se sont laissés tenter par les offres alléchantes de Puchois.

Les interrogatoires d'identité

L'audience continue par l'interrogatoire d'identité et de moralité des inculpés. C'est tout le passé des accusés qui est filmé et passé en revue *par le Président*. Dans cet interrogatoire reviennent souvent les mots: de bonne estime, bonne conduite, bonne moralité.

A Puchois on reproche toutefois, sa vie large et dépensière. Colette qu'on qualifie d'enfant gaté, est un homme corpulent, au visage rosé et resplendissant de santé. Capron qui était maire de Montigny-en-Gohelle, a toujours été considéré comme un homme droit et loyal, de même que Choquet qui en sa qualité de maire d'Harnes passait pour être un bon administrateur. On n'a rien à lui reprocher au point de vue de sa moralité. Sa conduite et sa vie ont été à l'abri de tout reproche.

Puchois passe des aveux

L'entrepreneur Puchois est interrogé le premier. C'est un homme de taille moyenne, à forte carrure, qui porte une petite moustache rousse, taillée à l'américaine. Il offre le type du bon bourgeois replet, sinon satisfait !

C'est en 1919 qu'il commença son entreprise à Montigny-en-Gohelle, se mit en relation avec Capron et Prin et forma un peu peu plus tard une société de déblaiement avec ses co-inculpés. Les travaux étaient effectués pour l'Etat et payés par l'Etat. Puchois est accusé d'avoir considérablement majoré les bordereaux des travaux, avec la complicité de Prin et des surveillants.

Avec ses associés, il aurait versé, à titre de 1 pots de vin », des sommes atteignant 250.000 francs, aux autres accusés, pour gagner leur silence et s'assurer l'impunité. Prin aurait reçu près de 100.000 francs : Houdart, 1.000 francs ; Ballet, 60.337 francs ; Choquet, 48.000 francs ; Capron, quatre mensualités de 1.000 francs, et une motocyclette de 3.500 fr.

— Etiez-vous d'accord avec vos associés pour verser ces sommes, demande le président.

— Oui, répond Puchois avec fermeté, après avoir reconnu avoir fait les majorations sur le calcul des mètres cubes.

— Pour les communes de Billy-Montigny et Harnes, la société Puchois et Cie a touché pour ses travaux de déblaiement 3.067.000 fr.

Suivant les déclarations faites à la police mobile par Choquet au début, les sommes payées auraient été majorées de 1.210.000 fr. pour les deux localités.

Au cours de l'instruction, cependant, Choquet est revenu sur ses premiers aveux et a déclaré que les majorations n'avaient été que de 916.770 francs.

Les associés de Puchois

Contrairement à ce que prétend Puchois, DEVIS nie formellement avoir été d'accord avec son associé pour distribuer les « pots de vin ». Il n'a eu connaisance que de la somme versée à Capron.

— Puchois, par contre, affirme qu'il n'a distribué lesdites sommes qu'avec l'assentiment de ses co-associés.

Le président s'étonne de ce que Devis, comptable de la Société, ait pu ignorer le paiement des 250.000 francs.

Me Moro-Giafferi fait remarquer que son client ne doit pas être poursuivi pour corruption de tous les fonctionnaires.

— Non, répond le Président, il est poursuivi pour usage de faux, recel d'argent obtenu à l'aide de faux et corruption de Capron.

Cmme Devis, LIEGEOIS, entrepreneur à Oye, co-associé de Puchois, affirme qu'il n'a jamais eu connaisance des majorations payées aux fonctionnaires.

COLETTE, entrepreneur à l'Arbret et quatrième associé de la Société Puchois, avait entendu parler d'une somme qui devait être payée à Choquet en recompense des démarches faites par lui à la Préfecture pour la Société.

La défense de Prin

On en passe à l'interrogatoire de Prin. Intelligent et retors, ce fonctionnaire, architecte et chef de district, avait la surveillance des travaux entrepris dans 32 communes de la région. On lui reproche d'avoir accordé sa préférence à l'entreprise Puchois, au détriment des autres groupements de reconstitution. Prin se défend énergiquement. Il reconnait toutefois avoir sollicité de Puchois une gratification de 0 fr. 50 % sur le montant des sommes encaissées.

— Pourquoi avez-vous relâché votre surveillance sur les chantiers et signé les bordereaux majorés.

— J'avais des surveillants pour suivre les travaux. D'autre part, Puchois ayant exécuté des travaux qui n'avaient pas été rétribués, je croyais la majoration légale.

Prin proteste ensuite contre l'administration, qui le *submergeait, dit-il*, de papiers et de circulaires.

Dans mes dossiers, je n'avais pas moins de 417 circulaires, toutes plus incompréhensibles les unes que les autres. Cette déclaration terminée, l'inculpé commence à charger l'administration, mais le Président le coupe.

— Vous avez touché 60.000 francs, lui dit-il. Ce n'est cependant pas l'Administration qui en a *profité*.

Le chef de district ne répond pas. Il baisse la tête, confus.

Le Président fait ensuite passer aux jurés des états majorés par Puchois et signés par Prin.

L'audience est suspendue cinq minutes.

Les fonctionnaires

A la reprise, on entend HU RENAUD, qui était surveillant à Harnes, au service de l'Etat.

— Puchois vous a-t-il dit que la majoration des bordereaux se pratiquait partout?

— Oui, M. le Président.

— En tout, vous avez touché 3.500 francs? Hu répond affirmativement.

C'est Puchois qui lui a donné l'ordre de majorer les bordereaux.

Puis, c'est Florent HOUDART, d'Hénin-Liétard, qu'on interroge ensuite. L'ancien surveillant affirme n'avoir jamais majoré ses bordereaux. Aucune proposition ne lui a été faite dans ce but. Les sommes qu'il a reçues lui ont été remises à titre de secours, parce qu'il était nécessiteux.

Quant à Octave BALLET, de Billy-Montigny, qui exerçait les fonctions de surveillant, il n'avait pas, dit-il, les connaissances techniques pour évaluer le cube des tombereaux.

De Puchois, il reconnait cependant avoir touché 80.337 francs.

CAPRON, maire de Montigny-en-Gohelle, a fait de multiples démarches à la Préfecture pour activer le déblaiement de sa commune, *mais non pour favoriser Puchois*. En quatre mois, il a touché 4.000 francs, parce que sa femme était malade. — Je n'aurais pas dû accepter, je le reconnais, dit-il, mais la situation de ma famille était désespérée.

Charles CHOQUET, était maire d'Harnes. A la suite de ses démarches il avait obtenu du Préfet de faire déblayer sa commune.

Puchois fut autorisé à travailler pour la ville d'Harnes.

— Avez-vous remarqué la majoration des bordereaux ?

— Non, je l'assure. Quand on m'a interrogé à ce sujet j'étais alité, atteint de fièvre, j'ai dû répondre à tort.

Puis franchement et sans détours, il ajoute, j'ai reçu en tout et pour tout 48.000 francs.

Les témoins

A 5 heures exactement, commence l'audition des témoins. C'est M. BRANCHARD, commissaire de police mobile à Lille, qui vient le premier à la barre.

Très clairement, il expose comment il a mené son enquête.

De Mlle Lucie Coillot, secrétaire de Puchois, il a reçu l'affirmation qu'il existait un carnet sur lequel étaient inscrits les sommes payées, à titre de gratification. Ce carnet fut acheté 41.000 francs par un M. Leleu, et détruit par la suite.

Au cours de son interrogaoire Ballet, a reconnu avoir majoré de 100 % les volumes réellement déblayées.

Comme prix de sa corruption, il a touché d'après une pièce saisie, *98.000 francs environ*. Quant aux détournements commis, au préjudice de l'Etat, ils atteignent pour Billy-Montigny, plus de 600.000 francs.

En ce qui concerne Choquet, quand je l'ai interrogé, il était réellement malade, mais il m'a répondu très clairement.

M. Hubert BAYARD, chef du sous secteur de Béthune, donne des détails sur le rôle des surveillants et des agents locaux dans les travaux de déblaiement.

M. BARONNET, ex-chef du secteur d'Arras, confirme la déposition du précédent témoin.

D'après les calculs établis par les services de M. Léon DEMONCHAUX, chef des services techniques à Arras, la somme des dommages causés à l'Etat, par l'entreprise atteint 1.500.000 francs. La partie civile confirme l'évaluation du témoin.

Me Henri ROBERT, intervient fort à propos pour faire remarquer, que l'expertise faite par la partie intéressée, ne peut nullement être considérée comme légale.

En temps opportun il saura le faire valoir.

Incidents d'audience

Toute la salle attend, avec impatience la déposition de Mlle Louise Coillot, ancienne amie de Puchois, qui remplissait dans l'entreprise les fonctions de caissière.

Très blonde, l'oeil méchant, les lèvres pincées la jeune fille de 35 ans l... s'avance à la barre.

— Dans le carnet que je gardais déclare-t-elle figuraient les noms de tous les profiteurs. Elle nomme ensuite tous les accusés sans sourciller. Un tour à la fin d'un dîner ajoute-t-elle Prin m'a déclaré qu'il avait touché plus de 100.000 francs dans l'entreprise Puchois.

— Prin se lève et proteste :

Avec une fermeté que rien ne fait faiblir, Mlle Coillot confirme sa déposition. Quant au fameux carnet ajout-t-elle, je ne l'ai remis à Devis que contre une somme de 41.000 fr., payée en deux versements.

Me MORO-GIAFFERI, bondit. Et vous n'avez pas eu de scrupules à toucher cet argent?

— Le témoin fait un signe de tête négatif.

— Messieurs retorque immédiatement le défenseur mon client pressé par la misère n'a touché que quelques milliers de francs ! Il est incarcéré depuis un an.

L'amie de Puchois que vous voyez devant vous a touché 41.000 francs. Elle est en liberté !!

Cette brusque répartie déchaîne les applaudissements du public.

— Sévère, mais toujours calme, le Président, menace de faire évacuer la salle.

Un prétendu ami de Louise Collot, ancien domestique de Puchois, passe ensuite à la barre.

— Comme, Me Moro-Giafferi, fait allusion aux relations qu'il aurait entretenues avec l'ex-caissière de l'entreprise prospère : l'ancien mineur bondit et crispe les poings.

— Bon Dieu ! dit-il, je voudrais bien qu'on me le prouve !...

Cette répartie déchaîne de nouveau les rires. Le témoin confirme les dires de Mlle Coillot, au sujet du carnet, et l'audience prend fin, dans le calme.

Les débats se poursuivront ce matin. La journée d'aujourd'hui sera consacrée tout entière à l'audition des témoins.

Marcel POLVENT.

Funérailles Nationales au Maréchal assassiné

Sir Henry Wilson repose dans la crypte de la cathédrale Saint-Paul

Londres, 26 juin. — C'est sous une pluie battante qu'ont eu lieu les funérailles de sir Henry Wilson.

Le cortège funèbre s'est formé à la résidence du maréchal : il s'est mis en marche à 11 heures 15, en même temps qu'une musique exécutait la marche funèbre de Chopin.

Le cercueil était recouvert de la bannière de l'« Union Jack ». Il était placé sur un affût de canon traîné par six chevaux et était suivi par le duc de Connaught, le maréchal Foch et le représentant de la reine Alexandra ; venait ensuite une voiture dans laquelle avaient pris place la veuve et la mère du défunt.

Une foule énorme et observant un silence religieux se pressait sur tout le parcours du cortège, qui a atteint la cathédrale Saint-Paul à midi 20.

Une salve de 18 coups de canon a été tirée au moment où la dépouille mortelle du maréchal Wilson et le cortège funèbre sont arrivés à la cathédrale Saint-Paul.

Tous les ministres, à l'exception de lord Curzon actuellement souffrant, les notabilités militaires et navales et les principaux membres du corps diplomatique assistaient au service, à la fin duquel les clairons ont sonné aux champs et la « Diane ».

Le cercueil a ensuite été descendu dans la crypte, sous le dôme, dans la petite chapelle dénommée « Coin des maréchaux aides de camp » et placé près du tombeau de Nelson.

La MYSTERIEUSE EXPLOSION de LENS

De l'examen minutieux du lieu de l'accident par le chef du service de désobusage, à Lens, il résulte que l'explosion provient de la fusée d'un obus de 105 allemand qui se trouvait dans la caisse en bois renfermant des outils et de la vieille ferraille.

La charge à double effet qui, par la force que détermine une amorce de fulminate de mercure de 8 grammes, occasionna les dégâts et les blessures. Tous les éclats, fragments de fer, proviennent d'une garniture en fonte qui se trouvait également dans la caisse à outils. Le nombre des éclats relevés est d'environ 250.

L'explosion s'est produite en éventail, projetant des éclats dans un panneau du baraquement (56 ont pénétré dans le bois); les autres ont blessé les personnes qui se trouvaient dans l'estaminet et dont nous avons donné hier les noms.

La fusée en cuivre n'a heureusement pas éclaté complètement, ce qui évita que le baraquement soit entièrement démoli et que de plus graves accidents soient à déplorer. *L'état des trois victimes est stationnaire*; aucune complication n'est survenue, et tout laisse supposer qu'aucune aggravation n'est à craindre.

M. Cardon, commissaire de police, n'a pas encore pu établir qui a déposé la fusée d'obus dans la caisse. L'enquête continue. Aboutira-t-elle ? Il ne nous est guère permis de l'espérer maintenant.

Une femme jalouse a vitriolé 20 personnes

Elle a été condamnée à deux ans de prison avec sursis

Nimes, 26 juin. — La nommée Fayolle Noelle, âgée de 23 ans, comparaissait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour avoir, le 14 mai, causé des brûlures à 20 personnes en vitriolant son ami, alors qu'il dansait dans un bal à Vauvert. Elle a été coudamnée à deux ans de prison avec sursis et 300 francs de dommages et intérêts envers une de ses victimes. Elle a comparu portant dans ses bras son bébé, âgé de cinq mois. Elle avait déjà été condamnée à 16 f. d'amende avec sursis pour menaces envers son ami.

Le prince de Monaco est mort à Paris

Paris, 26 juin. — On annonce la mort du prince Albert de Monaco, décédé à 17 heures, à la maison de santé des Sœurs de Saint-Sauveur, 23, rue Georges-Bizet, où il était en traitement depuis le samedi 10 juin, à la suite d'une seconde intervention chirurgicale.

Le prince de Monaco, qui, il y a quelques mois, avait dû déjà subir une opération dans la région abdominale, avait été atteint à ce moment de nouveaux troubles qui avaient motivé la seconde intervention. Celle-ci avait pleinement réussi et jusqu'à ces derniers temps, on ne manifestait dans l'entourage aucune inquiétude.

Le prince était né à Paris le 13 novembre 1848.

Il était le fils du prince Charles III. Il épousa, en premières noces, en 1869, lady Douglas Hamilton, et en secondes noces, en 1889, la duchesse Alice de Richelieu.

De son premier mariage, il eut un fils, le prince héritier Louis-Honoré-Charles-Antoine de Monaco, actuellement colonel au 1er régiment étranger.

Le prince de Monaco, dont les travaux océanographiques ont eu un grand retentissement et à qui nous devons la fondation, entre autres choses, de l'Institut Océanographique et de l'Institut de paléontographie était membre associé de l'Institut, de l'Académie de médecine et de l'Académie d'Agriculture.

Il était l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment « La Carrière d'un Navigateur », « La Guerre Allemande et la Conscience Universelle ».

Une auto de fraude s'écrasa contre un arbre

UN FRAUDEUR FUT BLESSÉ LA PRISE S'ELEVE à 50.000 FRANCS

Lundi, vers 3 heures du matin, une auto venant de la Belgique, arrivait à toute allure vers une embuscade des douaniers de la brigade de Killem, près Dunkerque.

Ne voyant pas les occupants disposés à arrêter la voiture, les douaniers mirent au travers de la route un tronc d'arbre, qui les forcerait tout au moins à stopper. Il n'en fut pas ainsi; l'auto ayant conservé son extrême vitesse vint, dans un choc effrayant s'abîmer sur l'obstacle et culbuta dans le fossé au bord de la route.

A l'intérieur du véhicule, un homme était resté; il était blessé; son compagnon ayant pu sauter dehors, s'enfuyait à travers champs.

Les douaniers s'assurèrent de la personne du blessé, un nommé Becquart Benoit, et s'emparèrent de l'auto et de son chargement, soit 1.500 kilos de tabac, ce qui représente une prise de 50.000 francs environ.

Becquart fut remis à la gendarmerie d'Hondschoote.

Le premier Congrès de la C. G. T. Unitaire

IL S'EST OUVERT HIER A LA BOURSE DU TRAVAIL DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 26 juin. — Le premier Congrès national corporatif de la Confédération Générale du Travail unitaire s'est ouvert dans la matinée à la Bourse du Travail, sous la présidence de Lorduron, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Loire.

Parmi les délégués étrangers, on remarque : MM. Négro, Antonin et Borghi, de l'Union syndicale anarchiste italienne.

Un certain nombre de délégués n'étant pas secrétaire général de la C. G. T. U. fait nommer une commission de onze membres pour la vérification des mandats des délégués, puis la séance est renvoyée à 14 heures.

L'ORIENTATION SYNDICALE

Après-midi, le rapport moral a été adopté sans discussion, à mains levées. Les Congressistes ont alors abordé la discussion sur l'orientation syndicale.

Monmousseau et Besnard sont venus tour à tour, au milieu d'un profond silence, lire deux résolutions opposées sur l'orientation confédérale.

Planchon, du Syndicat des employés de la Seine, a demandé que la Confédération unitaire adhère sans conditions ni réserves à Moscou.

Puis la séance a été renvoyée à demain matin.

FEUILLETON DU 28 JUIN. — N° 40

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

« Depuis quelque temps, la banlieue parisienne est terrorisée par des bandes de cambrioleurs qui opèrent tantôt dans une région tantôt dans une autre, et n'ont pu encore être arrêtés.

« C'était notre tour ; que veux-tu ! résignons-nous.

« Bien entendu, grâce aux investigations de la police, nous n'avons pu cacher la vérité tout entière à tante Henriette.

« On s'est borné toutefois à lui dire qu'il y avait eu tentative de vol, que cette tentative a miraculeusement échoué, et que nous en sommes quittes pour la peur.

« Ce fut, du reste, suffisant pour la rendre toute tremblante. Elle ne cesse de pleurer et de gémir qu'elle redoutait cela depuis longtemps.

« — Je l'ai souvent répété à Renaud, faiblle, qu'il était de la dernière imprudence de garder chez soi tant d'argent !

« Un peu plus, et nos pauvres amis nous trouvaient mortes... ils nous auraient assassinées, ces misérables, si le Seigneur, dans sa miséricorde, n'avait détourné leur main criminelle.

« Je fais des efforts surhumains pour la calmer, c'est difficile...

« La chère créature en a le cauchemar, et il est temps que vous reveniez pour m'aider un peu, car ma tête éclate, à la fin, de ces multiples tracas.

« En commençant, je te priais de ne rien dire à ton père, mais je réfléchis que j'ai tort.

« Dissimule jusqu'à ce qu'il ait terminé ses affaires, pour ne pas le troubler à l'heure où il a le plus besoin de son sang-froid, mais une fois dans le train, apprends-lui doucement et petit à petit ce qu'il en est.

« De la sorte, il n'apportera pas à sa femme une figure trop consternée, et nous nous remettrons, s'il plaît à Dieu, de ces cruelles émotions, en nous retrouvant tous ensemble.

« Allons, mon bon Richard, je te quitte.

« Courage, va, le sort finira bien par se lasser de nous être contraire... C'est le tour des autres, maintenant, ne crois-tu pas ? Nous en avons assez !

« Marie-Thé t'embrasse comme elle t'aime et tu sais ce que cela signifie ; moi, de tout mon cœur ; l'oncle Renaud également, e pauvre oncle, si injustement frappé.

« Ta cousine dévouée,

ta future belle-sœur,

« Denise DUQUESNE. »

Il est inutile, pensons-nous, de nous étendre sur les sentiments du fiancé de Marie-Thérèse, après la lecture de cette lettre.

Ces sentiments, on en juge sans peine. Disons seulement que, fidèle aux conseils de sa cousine, il parvint à cacher son trouble tant qu'on fut à Bordeaux.

Il y réussit si parfaitement même, que son père ne se douta de rien.

Mais au fond de lui, quel tourment !

Et pour augmenter encore ses angoisses, il s'y mêlait l'inquiétude de savoir souffrante sa bien-aimée. Pourvu qu'elle n'eût rien de grave !

Mais quelle nature admirable que cette Denise !

Mince et frêle d'apparence, presque autant que sa jeune sœur, quel courage, quelle vaillance il y avait en elle !

Que de prudence, que de circonspection chez cette créature de vingt ans !

Quel sérieux, quelle compréhension magnifique du devoir et du dévouement, quelle âme d'élite pour tout dire. Jamais on ne pourrait assez la chérir... Elle était l'ange gardien de la famille.

Son sourire si grave et pourtant si doux pénétrait les cœurs de ses divins effluves réconfortants.

Comment désespérer, même dans les pires catastrophes, quand on possédait une telle amie ?

Elle rendrait courage aux désespérés ; un seul mot de ses lèvres roses suffirait pour inspirer confiance à ceux que le destin accable.

Ah ! la belle, l'adorable, l'exquise créature et comme il serait heureux celui qu'un jour elle aimerait !

. . . . . .

Quand le train, ce lundi soir, déposa en gare de Versailles Renaud et son fils, l'armateur savait tout.

Il se résignait à ce nouveau malheur en homme qui croit à la miséricorde divine et s'incline sous sa volonté.

— Il le fallait, avait-il soupiré.

Tout se paie en ce monde, et j'eus de si longues années de pur bonheur, qu'aujourd'hui je ne trouve plus la force de murmurer.

J'espère toutefois, que le Seigneur m'épargnera la misère... Ce serait vraiment trop dur pour ma vieillesse et pour ma chère compagne surtout...

— Père, père, nous n'en sommes pas là heureusement !

Denise parle d'une petite somme...

— On verra... Qu'y pouvons-nous, d'ailleurs ?

— Père, comptez sur moi.

J'ai du courage, je travaillerai, et quoi qu'il arrive, jamais ni vous, ni ma bonne mère ne souffrirez. Cest bien le moins que je vous doive.

Joseph attendait ses maîtres à la gare pour porter leurs valises.

Le malheureux offrait un visage dévasté et put à peine lever les yeux à la vue des deux hommes.

— Allons, allons, mon bon Joseph, fit doucement Renaud, soyez raisonnable, ne vous désolez pas de la sorte.

Ce nest pas de votre faute après tout !

— Ah ! monsieur ! je ne me consolerai jamais ! jamais ! bégaya le domestique dans un sanglot.

Il me semble que j'ai trahi votre confiance, que je suis un lâche d'avoir dormi... et, tenez, il m'aurait rendu un fier service, ce brigand en m'endormant pour de bon.

Comme ça, je n'aurais plus de remords...

— Des remords ? se récria l'armateur avec vivacité, on en a quand on peut se reprocher quelque chose, et tel n'est pas votre cas, mon ami.

Je sais ce que vous valez, je réponds de vous comme de moi-même. Nous vivons ensemble depuis assez longtemps pour que je vous connaisse...

Rassurez-vous... tâchez d'oublier cela...

— Je ne peux pas... je ne peux pas... répétait Joseph en secouant sa tête grise.

Et de grosses larmes roulaient le long de ses joues parcheminées.

Le spectacle de cette désolation attendrit Renaud.

Il tendit la main au domestique.

— Vous êtes un brave et un fidèle serviteur, Joseph. Soyez assuré de mon estime.

— Oh ! monsieur, monsieur, vous serrer la main, moi ? Après ce qui s'est passé !

— La mienne aussi, Joseph ! intervint Richard d'une voix vibrante.

Et maintenant c'est fini, n'est-ce pas, on ne parlera plus de cette vilaine chose ?...

— Bon ! pensa le domestique tout en marchant derrière ses maîtres, bon ! ça n'empêche pas d'y penser.

Si jamais je pouvais mettre la main sur le scélérat qui a fait ce beau coup !... Jour de Dieu ! quelle tripotée ! Aller voler ces braves gens quand il y a tant de canailles !

Et si M. de Monestrange est ruiné à cette heure, qu'est-ce qui arrivera ? Dire que je l'ai vu si riche, cet homme et que s'il a presque tout perdu, c'est à force de conscience.

J'en ai connu des armateurs lorsqu'on habitait Bordeaux... Ah ! bien, ils se fichaient pas mal des veuves et des orphelins, quand un de leurs navires se perdait ! Ils ne pensaient qu'au bateau et au trou que ça faisait dans leur caisse !

Avec M. de Monestrange, c'est une autre chanson. Elles pleurent leur mari, les pauvres femmes, mais les petits n'ont ni faim, ni froid !

Ah ! le brave homme ! un saint, quoi ! C'est péché de lui faire du mal... Aussi il peut bien être ruiné, je ne m'en irai pas pour ça. Voilà vingt-cinq ans que je mange son pain... Suffit, je m'entends !

Sur le seuil de la propriété, derrière la grille, une blanche figure de femme guettait le retour des voyageurs.

C'était Denise.

Elle seule connaissait l'heure exacte de leur arrivée, et, enveloppée d'un grand manteau, la tête couverte d'une dentelle, elle les attendait afin d'échanger avec eux quelques mots, d'avertir de vive voix son oncle de ce qu'il devrait ou ne devrait pas dire à la malade.

A la vue du groupe, la jeune fille ouvrit la grille vivement et se jeta dans les bras de Renaud qui la pressa en silence sur son cœur.

Puis ce fut le tour de Richard.

— Oncle est prévenu ? interrogea Denise.

— Oui, ma chérie, ma vaillante, oui, je suis prévenu, et grâce à toi je suis fort contre ce nouveau coup.

— Ne crains rien, je n'inquiéterai pas ma femme... elle ne lira aucune préoccupation sur mon visage.

Mais... est-ce bien vrai que le bandit n'a pu tout nous prendre ?

— C'est vrai, c'est vrai, oncle, je vous l'affirme !

On a retrouvé par terre plusieurs milliers de francs, et sur la tablette du secrétaire, et dans la caisse, beaucoup, beaucoup...

Dès ce soir, du reste, vous vérifierez...

— Allons, je respire...

Et Marie-Thérèse, comment est-elle ?

Denise hésita un instant avant de répondre, et Richard qui était suspendu aux lèvres de la jeune fille, interpréta cette hésitation comme une menace, sans doute, car il s'écria :

— Oh ! cousine ! pourquoi ne réponds-tu pas ?

— Tu m'as caché la vérité, elle est très malade.

Déjà il s'élançait à travers l'allée, elle le retint d'un ge